

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 avril 2024 à 20 heures 00 minutes
Salle de la Mairie

Quorum : 8

Présents :

M. BETTENCOURT Daniel, M. FAULCONNIER Philippe, Mme FERRANDON Séverine, M. FERRANDON Jacques, M. LAURENT Mickaël, M. MONNIER Marc, M. PACAUD Jean-Luc, M. PELTIER Christian, Mme PETITEAU Elisabeth, Mme PILORGE Valérie, Mme THEVENIN Michelle, Mme TISSIER Sonia

Procuration(s) :

Mme BONDOUX Annie donne pouvoir à M. FAULCONNIER Philippe

Absent(s) :

M. PERNOLLET Yoann

Excusé(s) :

Mme BONDOUX Annie

Secrétaire de séance : Mme TISSIER Sonia

Président de séance : M. FAULCONNIER Philippe

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 : après relecture, le procès-verbal est approuvé, mais il convient de rajouter, concernant l'agence postale, que le conseil municipal s'étonne de la démarche commerciale du contrat.

1 - Affectation du résultat de l'exercice 2023 (budget principal) :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023, ce jour,
- considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un excédent de fonctionnement de 159 823.10 €,
 - o un excédent reporté de 556 590.30 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 716 413.40 €

o un excédent d'investissement de 32 455.15 €

o un déficit des restes à réaliser de 61 686.00 €

soit un besoin de financement de 29 230.85 €

Décide, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat d'exploitation au 31.12.2023 : excédent : 716 413.40 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 29 230.85 €

- résultat reporté en fonctionnement (compte 002) 687 182.55 €
- résultat d'investissement reporté (compte 001) : excédent 32 455.15

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - **Affectation du résultat de l'exercice 2023 (budget assainissement) :**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023, ce jour,
- considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un excédent de fonctionnement de + 21 875.851 €
 - o un excédent reporté de + 0.97 €**soit un excédent de fonctionnement cumulé de 21 876.82 €**
 - o un déficit d'investissement de - 21 876.04 €
 - o un excédent des restes à réaliser de + 0.00 €**soit un besoin de financement de 21 876.04 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat d'exploitation au 31.12.2023 : excédent : 21 876.82 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 21 876.04€
- résultat reporté en fonctionnement (compte 002) 0.78 €
- résultat d'investissement reporté (001) : déficit 21 876.04 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - **Vote des taxes directes locales pour 2024:**

M. le Maire expose les besoins financiers pour équilibrer le budget et propose de ne pas changer le taux des trois taxes pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les propositions de M. le maire et fixe ainsi les impositions 2024 :

Taxes	Base d'imposition	Taux voté	Produit voté
Taxe foncier bâti	530 000	36.64 %	194 192.00 €
Taxe foncier non bâti	70 600	41.57 %	29 348.00 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	93 600	20.31 %	19 010.00 €
Total			242 550.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - **Budget primitif 2024 (budget principal) :**

Le conseil municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2024, vote à l'unanimité, le budget ainsi présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 264 961.00 € en section de fonctionnement, et à 1 502 912.00 € en section d'investissement (pour mémoire :

135 561.00 € de restes à réaliser en dépenses et 73 875.00 € de restes à réaliser en recettes)

Ces investissements concernent principalement des travaux de bâtiments (école, maison des associations, logements communaux).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du budget primitif 2024 (budget assainissement) :

Le conseil municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2024, vote à l'unanimité, le budget ainsi présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 87 071.00 € en section de fonctionnement, et à 84.614.00 € en section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Questions diverses :

- M. le maire présente le devis de remplacement d'une porte intérieure par une porte coulissante entre la partie privée et l'épicerie : le conseil municipal décide la prise en charge par la commune de ce devis d'un montant de 639.40 € auprès de M. LAFOND

- suite à la signature de l'avant-projet définitif pour les travaux de l'école, estimant les travaux à 749 000.00 € HT, la rémunération du maître d'œuvre est modifiée et nécessite la signature d'un avenant d'un montant de 40 388.00 € HT – 48 465.60 € TTC. Le conseil municipal autorise le maire à signer ledit avenant au bénéfice de M. Jean-Luc TRONCHE, architecte.

- M. FAURE Ludovic a contacté M. le Maire pour faire l'acquisition d'une petite bande de terrain, en parallèle du portail d'accès de la boulangerie. Le conseil municipal est d'accord avec cette demande au prix de 5.00 € le m², frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

- Bureau de vote pour les élections européennes :

matin (8 h - 13 h) :

- Philippe FAULCONNIER,
- Jean-Luc PACAUD
- Michelle THEVENIN

après-midi (13 h - 18 h) :

- Valérie PILORGE
- Elisabeth PETITEAU
- Mickaël LAURENT

Le Secrétaire de séance,

Fait à CHATEL-DE-NEUVRE
Le Maire,

